C.R.I.C. N° 53 (2013-2014)
6e session de la 9e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2013-2014

COMPTE RENDU

INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission des affaires générales, de la simplification administrative, des fonds européens et des relations internationales

Vendredi 20 décembre 2013

*Application de l'art. 151 du règlement

SOMMAIRE

Ouverture de la séance..... 1

Organisation des travaux.....1

Désignation d'un Vice-Président

Orateurs : M. le Président, M. Disabato..... 1

Projets et propositions..... 1

Projet de décret portant assentiment au Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire entre le Royaume de Belgique, la République de Bulgarie, le Royaume de Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la République d'Estonie, l'Irlande, la République hellénique, le Royaume d'Espagne, la République française, la République italienne, la République de Chypre, la République de Lettonie, la République de Lituanie, le Grand-Duché de Luxembourg, la Hongrie, Malte, le Royaume des Pays-Bas, la République d'Autriche, la République de Pologne, la République portugaise, la Roumanie, la République de Slovénie, la République slovaque, la République de Finlande et le Royaume de Suède, et au Procès-verbal de signature du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire, faits à Bruxelles le 2 mars 2012 (Doc. 906 (2013-2014) N° 1).....1

Projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, au Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire entre le Royaume de Belgique, la République de Bulgarie, le Royaume de Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la République d'Estonie, l'Irlande, la République hellénique, le Royaume d'Espagne, la République française, la République italienne, la République de Chypre, la République de Lettonie, la République de Lituanie, le Grand-Duché de Luxembourg, la Hongrie, Malte, le Royaume des Pays-Bas, la République d'Autriche, la République de Pologne, la République portugaise, la Roumanie, la République de Slovénie, la République slovaque, la République de Finlande et le Royaume de Suède, et au Procès-verbal de signature du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire, faits à Bruxelles le 2 mars 2012 (Doc. 907 (2013-2014) N° 1).....2

Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 13 décembre 2013 entre l'Etat fédéral, les Communautés, les Régions et les Commissions communautaires relatif à la mise en oeuvre de l'article 3, § 1er, du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire (Doc. 917 (2013-2014) N° 1)..... 2

Projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, à l'accord de coopération du 13 décembre 2013 entre l'Etat fédéral, les Communautés, les Régions et les Commissions communautaires relatif à la mise en oeuvre de l'article 3, § 1er, du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire (Doc. 918 (2013-2014) N° 1)..... 2

Désignation d'un rapporteur..... 3

Exposé de Monsieur Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon

Orateurs : M. le Président, M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon..... 3

Discussion générale

Orateurs : M. le Président, Mme Zrihen, MM. Miller, Fourny, Disabato, M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....4

Projet de décret portant assentiment au Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire entre le Royaume de Belgique, la République de Bulgarie, le Royaume de Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la République d'Estonie, l'Irlande, la République hellénique, le Royaume d'Espagne, la République française, la République italienne, la République de Chypre, la République de Lettonie, la République de Lituanie, le Grand-Duché de Luxembourg, la Hongrie, Malte, le Royaume des Pays-Bas, la République d'Autriche, la République de Pologne, la République portugaise, la Roumanie, la République de Slovénie, la République slovaque, la République de Finlande et le Royaume de Suède, et au Procès-verbal de signature du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire, faits à Bruxelles le 2 mars 2012 (Doc. 906 (2013-2014) N° 1).....15

Examen et vote de l'article unique 15

Vote sur l'ensemble..... 16

Projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, au Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire entre le Royaume de Belgique, la République de Bulgarie, le Royaume de Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la République d'Estonie, l'Irlande, la République hellénique, le Royaume d'Espagne, la République française, la République italienne, la République de Chypre, la République de Lettonie, la République de Lituanie, le Grand-Duché de Luxembourg, la Hongrie, Malte, le Royaume des Pays-Bas, la République d'Autriche, la République de Pologne, la République portugaise, la Roumanie, la République de Slovénie, la République slovaque, la République de Finlande et le Royaume de Suède, et au Procès-verbal de signature du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire, faits à Bruxelles le 2 mars 2012 (Doc. 907 (2013-2014) N° 1).....16

Examen et vote des articles 16

Vote sur l'ensemble..... 17

Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 13 décembre 2013 entre l'État fédéral, les Communautés, les Régions et les Commissions communautaires relatif à la mise en oeuvre de l'article 3, § 1er, du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire (Doc. 917 (2013-2014) N° 1)..... 17

Examen et vote de l'article unique.....17

Vote sur l'ensemble..... 17

Projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, à l'accord de coopération du 13 décembre 2013 entre l'État fédéral, les Communautés, les Régions et les Commissions communautaires relatif à la mise en oeuvre de l'article 3, § 1er, du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire (Doc. 918 (2013-2014) N° 1) 17

Examen et vote des articles 17

Vote sur l'ensemble..... 17

Confiance au président et au rapporteur 18

Liste des intervenants..... 19

Abréviations courantes..... 20

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, DES FONDS EUROPÉENS ET DES RELATIONS INTERNATIONALES

Présidence de M. Maene, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 11 heures 5 minutes.

M. le Président. - La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. - Il n'y a pas d'audition prévue.

Désignation d'un Vice-Président

M. le Président. - En vertu de l'article 41, §2, du règlement, nous devons procéder à la désignation d'un vice-président en remplacement de M. Desgain.

La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - Je propose M. Tiberghien pour reprendre le rôle de Vice-Président.

M. le Président. - Je déclare M. Tiberghien élu Vice-Président.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT AU TRAITÉ SUR LA STABILITÉ, LA COORDINATION ET LA GOUVERNANCE AU SEIN DE L'UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE, LA RÉPUBLIQUE DE BULGARIE, LE ROYAUME DE DANEMARK, LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE, LA RÉPUBLIQUE D'ESTONIE, L'IRLANDE, LA RÉPUBLIQUE HELLÉNIQUE, LE ROYAUME D'ESPAGNE, LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, LA RÉPUBLIQUE ITALIENNE, LA RÉPUBLIQUE DE CHYPRE, LA RÉPUBLIQUE DE LETTONIE, LA RÉPUBLIQUE DE LITUANIE, LE GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG, LA HONGRIE, MALTE, LE ROYAUME DES PAYS-BAS, LA RÉPUBLIQUE D'AUTRICHE, LA RÉPUBLIQUE DE POLOGNE, LA RÉPUBLIQUE PORTUGAISE, LA ROUMANIE, LA RÉPUBLIQUE DE SLOVÉNIE, LA RÉPUBLIQUE SLOVAQUE, LA RÉPUBLIQUE DE FINLANDE ET LE ROYAUME DE SUÈDE, ET AU PROCÈS-VERBAL DE SIGNATURE DU TRAITÉ SUR LA STABILITÉ, LA COORDINATION ET LA GOUVERNANCE AU SEIN DE L'UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE, FAITS À BRUXELLES LE 2 MARS 2012
(DOC. 906 (2013-2014) N° 1)

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT, POUR CE QUI CONCERNE LES MATIÈRES DONT L'EXERCICE A ÉTÉ TRANSFÉRÉ PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE À LA RÉGION WALLONNE, AU TRAITÉ SUR LA STABILITÉ, LA COORDINATION ET LA GOUVERNANCE AU SEIN DE L'UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE, LA RÉPUBLIQUE DE BULGARIE, LE ROYAUME DE DANEMARK, LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE, LA RÉPUBLIQUE D'ESTONIE, L'IRLANDE, LA RÉPUBLIQUE HELLÉNIQUE, LE ROYAUME D'ESPAGNE, LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, LA RÉPUBLIQUE ITALIENNE, LA RÉPUBLIQUE DE CHYPRE, LA RÉPUBLIQUE DE LETTONIE, LA RÉPUBLIQUE DE LITUANIE, LE GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG, LA HONGRIE, MALTE, LE ROYAUME DES PAYS-BAS, LA RÉPUBLIQUE D'AUTRICHE, LA RÉPUBLIQUE DE POLOGNE, LA RÉPUBLIQUE PORTUGAISE, LA ROUMANIE, LA RÉPUBLIQUE DE SLOVÉNIE, LA RÉPUBLIQUE SLOVAQUE, LA RÉPUBLIQUE DE FINLANDE ET LE ROYAUME DE SUÈDE, ET AU PROCÈS-VERBAL DE SIGNATURE DU TRAITÉ SUR LA STABILITÉ, LA COORDINATION ET LA GOUVERNANCE AU SEIN DE L'UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE, FAITS À BRUXELLES LE 2 MARS 2012
(DOC. 907 (2013-2014) N° 1)

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD DE COOPÉRATION DU 13 DÉCEMBRE 2013 ENTRE L'ÉTAT FÉDÉRAL, LES COMMUNAUTÉS, LES RÉGIONS ET LES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES RELATIF À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 3, § 1ER, DU TRAITÉ SUR LA STABILITÉ, LA COORDINATION ET LA GOUVERNANCE AU SEIN DE L'UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE
(DOC. 917 (2013-2014) N° 1)

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT, POUR CE QUI CONCERNE LES MATIÈRES DONT L'EXERCICE A ÉTÉ TRANSFÉRÉ PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE À LA RÉGION WALLONNE, À L'ACCORD DE COOPÉRATION DU 13 DÉCEMBRE 2013 ENTRE L'ÉTAT FÉDÉRAL, LES COMMUNAUTÉS, LES RÉGIONS ET LES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES RELATIF À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 3, § 1ER, DU TRAITÉ SUR LA STABILITÉ, LA COORDINATION ET LA GOUVERNANCE AU SEIN DE L'UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE
(DOC. 918 (2013-2014) N° 1)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen du :

- projet de décret portant assentiment au Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire entre le Royaume de Belgique, la République de Bulgarie, le Royaume de Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la République d'Estonie, l'Irlande, la République hellénique, le Royaume d'Espagne, la République française, la République italienne, la République de Chypre, la République de Lettonie, la République de Lituanie, le Grand-Duché de Luxembourg, la Hongrie, Malte, le Royaume des Pays-Bas, la République d'Autriche, la République de Pologne, la République portugaise, la Roumanie, la République de Slovénie, la République slovaque, la République de Finlande et le Royaume de Suède, et au Procès-verbal de signature du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire, faits à Bruxelles le 2 mars 2012 (Doc. 906 (2013-2014) N° 1) ;
- projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, au Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire entre le Royaume de Belgique, la République de Bulgarie, le Royaume de Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la République d'Estonie, l'Irlande, la République hellénique, le Royaume d'Espagne, la République française, la République italienne, la République de Chypre, la République de Lettonie, la République de Lituanie, le Grand-Duché de Luxembourg, la Hongrie, Malte, le Royaume des Pays-Bas, la République d'Autriche, la République de Pologne, la République portugaise, la Roumanie, la République de Slovénie, la République slovaque, la République de Finlande et le Royaume de Suède, et au Procès-verbal de signature du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire, faits à Bruxelles le 2 mars 2012 (Doc. 907 (2013-2014) N° 1) ;
- projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 13 décembre 2013 entre l'État fédéral, les Communautés, les Régions et les Commissions communautaires relatif à la mise en oeuvre de l'article 3, § 1er, du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire (Doc. 917 (2013-2014) N° 1) ;
- projet de décret portant assentiment, pour ce

qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, à l'accord de coopération du 13 décembre 2013 entre l'État fédéral, les Communautés, les Régions et les Commissions communautaires relatif à la mise en œuvre de l'article 3, § 1er, du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire (Doc. 918 (2013-2014) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - M. Miller est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

Exposé de M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président Demotte.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Mesdames et Messieurs les membres de la commission, je pourrais me permettre de ne pas être exhaustif et même d'aller droit au but dans mon propos parce que le thème est connu et a déjà été largement débattu dans les médias et fait l'objet d'un certain nombre de commentaires dans nos assemblées.

Je préfère évidemment laisser, dans ce contexte, la place au débat et aux votes qui suivront en séance plénière cette après-midi dans un cadre serré sur, d'une part, la ratification et la transposition du traité de stabilité puisque la coordination et la gouvernance sont, en effet, dans ce domaine les maîtres mots des dispositifs que nous nous apprêtons à adopter.

Vous le savez aussi, nous sommes à la fin de l'échéance fixée par le traité pour procéder à sa ratification, mais aussi à sa transposition en droit interne. Nous avons déjà pu tous prendre connaissance des avis nombreux dans la presse, ici même, dans des auditoires, qui se sont effectivement penchés sur cette question.

Je voudrais commencer par vous rappeler que la Belgique devait tenir un certain nombre d'engagements par rapport à l'Union européenne. Bien sûr, les dispositions contenues dans ce traité renforcent l'essentiel déjà lourd des mécanismes de surveillance qui nous étaient et sont encore appliqués aujourd'hui dans le cadre de la discipline budgétaire européenne.

Nous dirons que tout ceci vient dans une logique de complétude. En effet, nous aurons probablement l'occasion d'y revenir, l'essentiel du cadre, mais aussi des mécanismes de gouvernance économique et budgétaire se trouve déjà dans nos règlements en vigueur. Je pense, mais vous l'aurez compris, au Six-Pack et au Two-Pack.

Avant de développer et d'évoquer avec vous le contenu et le travail qui a été réalisé pour traduire au mieux ce traité, on peut se poser la question suivante. Qui, sur le fond, pourrait contester, par rapport à ces dispositifs européens antérieurs, le fait que nous ayons à limiter le poids de notre passif sur les générations futures ? Qui estime pouvoir assumer que, si la Belgique était un jour - ce qui peut toujours arriver - exposée à une crise et à une situation grave, elle pourrait se permettre de renoncer au mécanisme mis en place à l'échelon de l'Union européenne en termes de stabilité et qui serait effectivement le prix à payer pour nous si nous ne procédions pas à la ratification de ce traité ?

Je terminerai en disant ceci : « qui pourrait encore prendre le risque de s'asseoir sur la recommandation du Conseil de ratifier ce traité pour sortir de la procédure de déficit excessif avec les conséquences pas seulement budgétaires et financières, mais économiques et sociales qui seraient inscrites dans le profil de cette posture ? »

Vous l'avez compris, en dehors de toute considération qui serait d'ordre idéologique et qui exprimerait, sans doute, de nombreuses nuances, l'heure est à la responsabilité de chacun face à ces enjeux. Je voudrais quand même, à ce stade, juste vous dire un mot sur quelques points importants de ce traité. Le choix d'un accord de coopération est apparu comme le plus pertinent pour transposer la règle d'or et aussi éviter un mécanisme beaucoup plus lourd et rigide qui est celui de la loi spéciale. Un des acquis significatifs de cet accord de coopération est précisément le contact et l'édification de rapports constants entre le Fédéral et les entités fédérées pour déterminer quels sont les éléments des lignes et des trajectoires budgétaires que nous nous apprêtons à suivre ensemble.

Le texte de transposition met un accent sur les objectifs de l'UE 2020, en particulier - je le rappelle - les objectifs sociaux et environnementaux. Nous allons aussi, dans ce contexte, évaluer un plan des mécanismes correctifs si nous en venions à nous écarter des objectifs définis par les trajectoires.

Ces priorités seront traduites dans les décrets et les ordonnances budgétaires. Je terminerai avec un autre de nos grands points d'attention. Dans le cadre de l'accord de coopération que nous examinerons aujourd'hui, il y a un niveau de pouvoir appartenant à l'entité 2 auquel je vous invite à être attentifs, celui des pouvoirs locaux. La discipline budgétaire que nous allons décider de nous appliquer s'exerce à tous les étages, en répartissant au départ des trajectoires les efforts, mais en déroulant un tapis de responsabilités corolaires.

En l'occurrence, les entités locales devront tenir compte de ces éléments dans leurs voies et moyens.

Dans le même ordre d'idées, nous avons veillé à ce que l'accord de coopération que nous nous apprêtons à mettre en vie tienne compte, au travers des missions dévolues au Conseil supérieur des Finances, d'un cycle singulier qui est le cycle d'investissements des pouvoirs locaux, dont je viens de parler.

En ayant dit cela, vous voyez que nous avons aussi voulu tenir compte des différentes réalités distinctes de nos entités.

Je pense ainsi avoir résumé en peu de mots - mais en ayant aussi touché à l'essentiel - les mécanismes, la portée, les contraintes et aussi les opportunités liés à ce dispositif aux facettes multiples et qui nous sont soumis aujourd'hui au débat de nos assemblées parlementaires de l'entité 2 - en l'occurrence, ce jour la Wallonie et, demain, la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Discussion générale

M. le Président. - La parole est à Mme Zrihen, puis à MM. Miller, Fourny et Disabato.

La parole est à Mme Zrihen.

Mme Zrihen (PS). - Monsieur le Président, il nous vient, aujourd'hui, de nous prononcer sur le traité budgétaire européen. Votre intervention nous a permis de bien recadrer tout le contexte parce que les choses auraient peut-être été largement différentes dans un contexte de non-crise. À cela s'ajoute la volonté de faire en sorte que cette réforme de l'État, qui transfère beaucoup de compétences, se passe au mieux en termes de coordination entre les différents pouvoirs.

Le traité sur la coordination, la stabilité et la gouvernance a déjà suscité beaucoup de débats, mais il est important de dire, en ce qui nous concerne, que ce n'est peut-être pas un modèle de traité de l'Europe que nous aurions aimé construire.

Mais voilà, ce sont les réalités. Nous sommes donc des pragmatiques, des politiques qui décidons que, puisque nous sommes Européens, puisqu'il y a une politique de l'Union européenne, il nous faut entrer dans le dispositif et adopter une politique budgétaire que l'on voudrait qualifier de raisonnable. Elle a pour objectif de nous faire échapper à l'emprise des marchés financiers et de leurs dictats et, surtout, de nous permettre d'avoir des marges de travail pour atteindre nos objectifs qui sont, et nous le rappelons bien, des engagements sociaux et environnementaux.

Dans ces documents, et dans les textes que nous allons voter, nous avons la volonté qu'ils puissent s'adapter à notre réalité. C'est indispensable dans une Belgique dont on connait l'importance de la dette qui pèse lourdement sur le budget.

Nous sommes donc des Européens convaincus, mais convaincus aussi que l'unique chemin de l'austérité n'est pas le bon choix et on dirait que le temps nous donne raison. Peut-être que de nouvelles alliances nous permettront de nous faire encore plus entendre demain !

Nous sommes aussi des démocrates. Dès lors, loin d'être enthousiastes face à ce traité, nous respectons les engagements pris.

Notre position est réaliste, responsable mais absolument pas résignée. En tant que sénatrice de communauté, je peux vous dire que les engagements pris au Fédéral sont clairs et nets.

Réaliste parce que face aux décisions européennes, les principes et les dispositions de contrôle des budgets s'appliquent déjà à la Belgique depuis le 13 décembre 2011. Il faut vraiment, à chaque fois, rappeler les chronologies. Au niveau européen, c'est fondamental.

Nous avons déjà le Six-Pack et, depuis le 27 mai 2013, le Two-Pack - des appellations que nous mettrons dans nos mémoires.

La confirmation que la Belgique est déjà dans un régime contraignant, nous l'avons expérimentée, malheureusement, le 29 mai dernier, si on avait encore le moindre doute. Il faut être très clair : il n'y a pas de nouvelle règle budgétaire introduite par ce traité. Je rappelle qu'on nous a demandé, il y a plusieurs années, de rentrer dans ce fameux dispositif des 3 %. On nous a également déjà demandé, en 1992 et 1997, de travailler sur des budgets en équilibre. Il faut y aller en sachant, avec lucidité, ce que l'on fait.

Ne pas voter le TSGC est une alternative qui nous est souvent présentée. Cela permettrait-il d'atténuer la contrainte budgétaire ? Notre groupe ne le croit pas. La seule nouveauté, c'est qu'on modifie le niveau juridique applicable.

Nous sommes donc responsables parce ne pas ratifier ce traité serait lourd de conséquences.

Quant à la confiance des marchés financiers, on n'a pas arrêté de décliner la première lettre de l'alphabet dans tous les modes possibles et imaginables. Certains se demandaient si on bégayait « AAA »... Eh bien non, c'est la confiance des marchés financiers.

Cela amènerait des renforcements des tensions internes en Belgique ainsi qu'un isolement de notre pays au sein du Conseil européen.

Enfin, la non-ratification priverait notre pays de l'accès au mécanisme européen de stabilité.

Or, c'est un combat que les socialistes européens mènent depuis des années pour ce mécanisme qui introduit enfin, pour la première fois, un principe de solidarité entre États européens lorsqu'ils sont

confrontés à des situations graves et qui appellent à cette solidarité. Pour avoir été députée européenne, je peux vous dire qu'on peut très souvent constater une volonté d'individualisme ou de partenariat bilatéral qui n'est pas du tout dans l'esprit de cette volonté européenne.

Si on peut critiquer les mesures excessives qui conditionnent l'accès au mécanisme européen de stabilité, il instaure donc, de manière inédite, ce principe de solidarité.

Ne pas ratifier le traité, ce serait donc perdre de la solidarité sans en alléger la rigueur.

Nous sommes réalistes et responsables, mais nous voulons en plus faire preuve de volontarisme.

Certes, le contenu du traité nous parait insuffisant, puisque, je le répète encore une fois, il n'a pas pris en considération le volet social, ni le volet environnemental, mais ce qui ne s'y trouve pas est aussi intéressant. Car ce qui ne se trouve pas dans ce traité justifie une bonne part de l'insatisfaction qui est exprimée à la fois par des représentants des travailleurs ou par la population.

Ce que nous voulons, c'est :

- une Europe du juste échange qui lutte contre le dumping social, fiscal et environnemental dans nos importations. Nous sommes en train de traiter le dumping social ; le dumping fiscal sera le combat des prochaines années et nous nous attacherons à l'environnemental ;
- une Europe qui rapproche les travailleurs et qui lutte contre la mise en concurrence des travailleurs entre eux, en établissant un salaire minimum – mais il est bien d'accord que nous travaillerons sur un salaire décent qui permette, enfin, de lutter contre la précarité ;
- une Europe qui finance une partie des dettes souveraines, pour économiser des milliards d'euros d'intérêts payés aux banques et sans mettre les citoyens à contribution ;
- une Europe qui mène une politique industrielle capable de sauver nos emplois et de relancer les grands secteurs d'activité. Depuis plusieurs semaines, nous nous y attachons et nous faisons en sorte que cela devienne un des grands axes de travail pour les prochaines années ;
- une Europe où il y aurait une taxe européenne sur les transactions financières – cette fameuse taxe Tobin que nous appelons de tous nos vœux, qui avait été considérée, je vous le rappelle, en 2001, comme étant une utopie et qui prend tout son sens aujourd'hui parce qu'il faut absolument arrêter de ne taxer que les revenus du travail.

Nous sommes donc dans la volonté de voter ce traité, encore une fois, avec réalisme, lucidité et engagement.

Je dirais que le vrai travail commence maintenant !

M. le Président. - La parole est à M. Miller.

M. Miller (MR). - Monsieur le Président, j'entends ce que Mme Zrihen dit et il y a une sorte d'appel à la lucidité, à l'engagement lucide, volontaire. Je vous dirais que, pour ma formation politique, la lucidité et le volontarisme européen justifient non pas le fait que nous allions voter les projets de décret qui sont soumis à notre examen en trainant la jambe, en essayant de se contorsionner dans tous les sens, comme l'une ou l'autre formation politique membre du Gouvernement wallon le fait, le fait encore et l'a encore fait hier sur les antennes de la RTBF.

Nous, nous allons voter ces projets de décret avec lucidité, mais aussi avec beaucoup de volonté. Nous pensons vraiment que ce traité de stabilité est nécessaire. Je vais décliner deux ou trois exemples, mais je me réserve pour la séance plénière de cette après-midi où j'expliciterai davantage les motifs techniques et politiques qui justifient le vote de notre formation politique.

Je tiens déjà à dire en commission que ce traité est absolument nécessaire pour les générations futures.

Il faut arriver à ce que les États membres, à travers les différentes politiques budgétaires qui sont mises en œuvre, ne reportent pas sur les générations futures un endettement qui est parfois, dans certains États, carrément catastrophique.

Cette volonté de transmettre une Europe viable - une Europe qui a des possibilités, qui présente un réel futur, la possibilité d'un futur pour les jeunes générations - nous tient fortement à cœur.

Par rapport au projet européen lui-même, c'est un projet extraordinaire, qui a garanti la paix sur le territoire des différents États membres pendant plusieurs décennies. C'est un projet qui, aujourd'hui, sous les coups de boutoir d'une crise financière née aux États-Unis, suscite une certaine forme de désenchantement au sein de notre population.

Madame Zrihen, si on veut faire preuve de lucidité, de l'esprit de responsabilité auquel M. le Ministre-Président nous a invités, je crois qu'il faut aussi le faire en pensant à l'idéal européen. Toute tergiversation, toute attitude de contorsionniste - en disant : « L'Europe n'est pas ci, l'Europe n'est pas cela ; je ne veux pas, mais je vais quand même parce que je suis Européen, mais je ne le suis pas » - c'est une attitude qui suscite finalement dans l'esprit de nos concitoyens une défiance par rapport aux projets européens. Tous ceux qui enfilent aujourd'hui le costume eurosceptique, en le verdissant un peu, participent à l'éclosion des différents partis

nationalistes, à des replis à travers tout le territoire européen.

Cela, c'est une vérité que je suis très heureux de pouvoir dire devant ce micro et au sein de cette commission.

Quand j'entends M. Defossé, quand j'entends les différents responsables du mouvement Ecolo, je me dis que l'on est loin d'un véritable engagement en faveur de l'Union européenne que nous souhaitons.

Je ne reviendrai pas sur le fait - j'y reviendrai tout à l'heure - que nous avons entendu les interlocuteurs sociaux en commission, qu'ils ont tous marqué leur crainte, leur réticence à travers leurs exposés.

Nous pensons, au contraire, que garantir la stabilité budgétaire des différents États membres est une condition sine qua non de l'activité du redressement du développement économique de l'Union européenne.

Un élément retient notre attention et justifie le vote positif, lucide et responsable que nous allons poser. C'est celui de garantir les citoyens. J'ai parlé des générations futures, du projet européen en tant que tel et des différents États membres, mais c'est aussi protéger les citoyens, les hommes et les femmes qui vivent sur le territoire de ces différents États membres.

Les protéger de quoi ? Les protéger d'une fuite en avant, d'une dette budgétaire qui éclate. Étant en commission du Parlement wallon, je ne peux pas taire le fait que la Cour de comptes nous dit, elle-même, que le budget wallon qui nous a été présenté était erroné, qu'il présentait une dette qui était de moitié inférieure à la réalité. Dès lors, comme responsable politique, je trouve très intéressant qu'une règle budgétaire permette de protéger les citoyens face à de telles dérives.

S'il n'y avait pas cette volonté européenne de dire aux responsables politiques et aux différents niveaux de pouvoir de faire attention à leurs dépenses et aux engagements qu'ils prennent, je pense que l'on risquerait d'aller très très loin. La démonstration qui a été faite par la Cour des comptes wallonne, aujourd'hui, me paraît venir tout à fait à point dans le débat.

Cet élément montre que la règle budgétaire européenne n'est pas un truc qui a été inventé par des technocrates européens libéraux qui veulent absolument affamer le peuple, c'est simplement une responsabilité qui dit aux différents niveaux de pouvoir dans les différents États membres de faire un peu attention aux dépenses qu'ils font.

On peut évidemment regretter le caractère tardif des débats et regretter que nous soyons à quelques jours de la date limite. Politiquement, c'est déplorable - j'y reviendrai tout à l'heure en séance publique.

Fondamentalement, trois raisons justifient le vote lucide, responsable et volontaire au sein de notre formation politique :

- un engagement vis-à-vis des générations futures ;
- un engagement européen sans faille ;
- une protection des citoyens à l'encontre des dépenses qui sont aujourd'hui pointées par notre Cour des comptes elle-même.

Je pense que le Gouvernement wallon - PS, cdH, Ecolo - a vraiment beaucoup de raisons de maturer ce traité de stabilité européen.

M. le Président. - Merci, Monsieur Miller. Vous faites référence à un document de la Cour des comptes, l'avons-nous reçu ?

M. Miller (MR). - C'est le résultat qui compte, c'est quand même la Cour de comptes, ils savent compter... Parce que si la Cour des comptes ne sait pas compter...

On n'a pas non plus été en capacité de comprendre réellement ce que M. le Ministre Antoine faisait avec le budget...

(Réactions et rires de plusieurs membres)

M. le Président. - La parole est à M. Fourny

M. Fourny (cdH). - Je voulais d'abord vous dire que le cdH votera évidemment ce texte. Avant toute chose, je voudrais replacer le traité dans son contexte. Je pense qu'il est important que celui-ci soit replacé dans l'ensemble des réformes initiées au sein de l'Union économique et monétaire, qui sont en cours depuis 2010 et qui contiennent cinq dimensions se renforçant mutuellement : une politique budgétaire rigoureuse et intelligente, une stimulation de la croissance et de l'emploi, un renforcement de la coordination fiscale et sociale et la mise en place d'une union bancaire et d'une solidarité accrue entre les différents États membres.

La première dimension de la réforme vise les règles relatives à la politique budgétaire. Elles ont été modifiées principalement non pas par l'actuel traité, mais davantage par le Six-Pack qui est entré en vigueur en décembre 2011 et par le Two-Pack.

Pour sa part, la fameuse « règle d'or » budgétaire existe déjà, elle aussi, au niveau européen, le traité ne fait qu'en prévoir la transposition dans le droit national. Certes, cette règle vise à limiter, à moyen terme, à 0,5 % du PIB le déficit structurel et elle prescrit le retour à cette norme selon une trajectoire convenue avec la commission, mais elle n'empêcherait pas que le déficit nominal soit plus élevé en cas de circonstances exceptionnelles.

Ces diverses modifications visent à renforcer la discipline budgétaire, mais surtout à la rendre plus intelligente en se concentrant sur le déficit structurel, c'est-à-dire corriger des effets du cycle économique.

Ainsi si le déficit est creusé par la mauvaise conjoncture, la discipline budgétaire ne doit pas être renforcée. Cela signifie que les règles budgétaires révisées n'empêchent pas le fonctionnement des stabilisateurs automatiques de la sécurité sociale. En outre, les règles concernent principalement les soldes budgétaires, mais ne privent pas les États membres du choix du montant et de la composition des dépenses et des recettes publiques, ce qui aurait été une atteinte inacceptable au pouvoir des parlements.

Les objectifs sont donc décidés au niveau européen, mais les modalités pour y parvenir continuent bel et bien à être de la compétence de chaque État.

Une non-ratification de notre part aurait, d'une part, des conséquences politiques désastreuses vis-à-vis de nos partenaires européens - puisque nous n'accepterions pas un traité que nous avons signé - et, d'autre part, aurait aussi des conséquences financières désastreuses vis-à-vis des marchés, car cela signifierait que la Belgique ne souhaite plus respecter des règles budgétaires qui sont pourtant déjà d'application.

Enfin, si la Belgique refusait de ratifier le traité, elle ne pourrait évidemment pas bénéficier, en cas de nouvelle crise, de l'aide du mécanisme européen de solidarité.

Par ailleurs, il y a d'autres politiques de croissance et d'emploi visées, notamment contenues dans le pacte pour la croissance et l'emploi, adopté en juin 2012, et qui visent à injecter plus de 120 milliards d'euros dans l'économie réelle. On peut se réjouir que ce soit la formation des chômeurs - en particulier des jeunes - qui fasse désormais l'objet des politiques les plus ambitieuses de la part de l'Europe.

Dans ce cadre, on peut ainsi penser à la « Garantie pour la jeunesse » qui vient d'être lancée, il y a quelques mois, par la commission. En vertu de celle-ci, tous les pays de l'Union européenne devront mettre en place une telle garantie dans leur politique nationale : chacun devra, dès lors, faire en sorte que tous les jeunes âgés de moins de 25 ans se voient proposer un emploi de qualité, une formation continue et un apprentissage ou un stage dans les quatre mois suivant la perte de leur emploi ou de leur sortie de l'enseignement. Dans ce contexte, le cdH plaide également pour la mise en œuvre d'une politique industrielle européenne tournée vers l'avenir, car la meilleure des politiques sociales n'aurait évidemment de succès que si elle est accompagnée en parallèle d'une politique économique et d'un plan de relance encore plus ambitieux.

À la demande expresse de la Belgique, ces questions sont discutées de plus en plus en profondeur au fur et à mesure des conseils européens depuis près d'un an. Un consensus commence à se dégager en la matière sur base des propositions initialement soumises par la Belgique et la Wallonie.

Ensuite, il y a l'élaboration d'une véritable politique fiscale européenne pour assurer une contribution juste de tous les citoyens et des entreprises au financement public et éviter que les plus riches, les plus mobiles ou les plus astucieux ne puissent jouer la concurrence fiscale entre les États pour payer moins d'impôts. Les récents développements, que ce soit en matière de taxes et de transactions financières ou que ce soit en matière de suppression de secret bancaire dans tous les pays de l'Union européenne, vont très clairement dans le bon sens puisqu'ils permettent une meilleure lutte contre la fraude fiscale.

Enfin, la dimension sociale de l'Union monétaire est également une priorité pour notre parti. En partie grâce à son action, la Belgique a remis une contribution ambitieuse pour assurer des minimaux sociaux dans toute l'Union européenne afin d'éviter un dumping social inacceptable.

Afin d'empêcher la répétition des causes de la crise actuelle, la supervision bancaire a été profondément renforcée par la création d'une véritable union bancaire européenne qui permettra un contrôle des banques plus sérieux et mieux coordonné par la BCE.

Nous avons toujours plaidé - et nous continuerons à le faire - pour un renforcement de la solidarité entre les États membres et entre les régions d'Europe. C'est le cas avec les fonds de développement régionaux dont la nouvelle programmation 2014-2020 est en train d'être mise sur pied en Wallonie. C'est également le cas avec le mécanisme européen de stabilité qui peut prêter aux États qui n'arrivent plus à se financer sur les marchés. Mieux encore, ce mécanisme pourra bientôt recapitaliser directement les banques en difficulté, ce qui évitera aux États concernés de le faire et de se mettre alors eux-mêmes en difficulté.

Il ne faut cependant pas oublier que si la Belgique ne ratifie pas le TSCG, elle ne pourra justement pas bénéficier de ce mécanisme.

Enfin, je voudrais dire qu'il ne faut surtout pas se tromper de combat ni d'objectif. Pour le cdH, le combat légitime contre l'austérité et pour la croissance et l'emploi exige de faire progresser l'intégration politique, sociale et économique de l'eurozone, mais ce combat ne passe pas par le refus de voter le traité. En effet, celui-ci ne comprend, en fait, quasiment aucune règle nouvelle, il ne porte pas atteinte aux pouvoirs des Parlements des États de décider de la composition de leurs dépenses et de leurs recettes publiques.

Par ailleurs, je le répète, sa ratification est nécessaire afin d'avoir accès aux mécanismes européens de solidarité.

Il y aura lieu de développer les politiques de croissance et d'emploi, la dimension fiscale et sociale et l'Union européenne économique et monétaire et les

instruments de solidarité afin de parvenir le plus rapidement possible à une véritable union politique.

Je vous remercie pour votre attention

M. le Président. - La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - Tout d'abord, permettez-moi de dire qu'effectivement là où il y a une différence fondamentale avec le MR, c'est que leur modèle n'est pas notre modèle. En fait, votre modèle, c'est de toujours réduire encore et encore la voilure de l'État, d'avoir un État le plus affaibli possible : moins de services publics, moins d'index, moins de sécurité sociale. Il est clair que, là-dessus, nous nous démarquons clairement de votre option. D'une certaine manière, cette crise vous arrange bien parce qu'elle vous permet de mettre toujours plus de pression sur les États pour qu'ils réduisent leurs dettes et mettre à mal toute une série de politiques qui sont extrêmement importantes, qu'elles soient de nature sociale, environnementale, voire économique.

Dans un parlement, il est vrai que l'on peut dire n'importe quoi, mais je tenais à rappeler à M. Miller que ce n'est pas une obligation. Franchement, venir dire que ceux qui ont des difficultés, qui ont essayé de rééquilibrer le texte, font le lit des partis extrémistes, de la N-VA, des eurosceptiques, je trouve que c'est quand même vraiment fou...

(Réaction de M. Miller)

Je trouve cela dingue, quand je vois M. Crucke prôner une alliance avec la N-VA...

(Réaction de M. Miller)

Excusez-moi, venir nous dire à nous que nous faisons le lit des extrémistes, cela me pose un réel problème.

Mais bon, nous nous éloignons un peu du débat.

M. le Président. - Monsieur Miller, on va laisser parler M. Disabato. On a bien compris qu'ils étaient dans le même groupe que la N-VA...

(Rires)

Bon, on ne va pas refaire la liste de ceux avec qui vous êtes, dans quel groupe vous êtes non plus avec certains qui sont peut-être beaucoup moins fréquentables encore.

(Rires)

Je vous en prie, Monsieur Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - J'en reviens à l'essentiel.

Depuis quelques années, l'Union européenne impose au continent une discipline budgétaire insensée, qui a pris corps dans le Six-Pack évoqué par mes collègues et adopté par le Parlement et le Conseil européens en 2011. Ces contraintes n'ont donc pas attendu un quelconque traité. Elles sont déjà là et l'adoption ou non du traité n'y changera, en fait, quasiment rien. Nous les sentons déjà concrètement lorsque nous faisons nos budgets ici en Région wallonne ou dans nos communes - avec une pression de plus en plus forte de l'Europe sur l'État fédéral qui met une pression de plus en plus forte sur les régions, communautés et notamment les communes.

Le réel posé par ces contraintes insupportables du Six-Pack n'est pas l'équilibre budgétaire à moyen terme. Celui qui défend l'État comme nous, celui qui est attaché à la collectivité n'a pas de problème avec l'équilibre budgétaire à moyen terme. Le réel problème de ces contraintes du Six-Pack ...

M. Miller (MR). - Prouvez-le quand vous présentez un budget ...

M. Disabato (Ecolo). - Vous voulez que l'on parle du rapport de la Cour des comptes sur le budget de l'État fédéral ? Allez, sincèrement arrêtez un moment : vous dites franchement des choses qui sont totalement inexactes.

(Réactions de plusieurs membres)

M. le Président. - Monsieur Disabato, ne vous laissez pas déstabiliser. Continuez. Nous donnerons la parole à M. Miller.

M. Disabato (Ecolo). - Je ne suis pas du tout déstabilisé, mais je ne peux pas laisser dire n'importe quoi.

Donc, le réel problème par rapport au Six-Pack, c'est d'abord l'insuffisante prise en compte de la nécessite d'actions contra-cycliques. C'est aussi, là derrière, l'incapacité à considérer les investissements comme tels. C'est ensuite l'absence d'orientation quant à la manière d'assurer cet équilibre budgétaire en n'intégrant pas les objectifs sociaux et environnementaux qui doivent être poursuivis simultanément en veillant à un équilibre entre efforts en dépenses et en recettes, en préservant les politiques essentielles. C'est aussi le risque de mesures prises dans le dos des interlocuteurs sociaux ou du parlement.

Même s'il ne faut pour l'essentiel que recopier des contraintes qui sont déjà appliquées, ce traité reste un mauvais traité et on peut comprendre ceux qui, a priori, ne souhaitent pas le ratifier.

Pour ce qui nous concerne, il s'agit d'un combat que nous avons mené d'abord contre le Six-Pack au niveau du Parlement européen, la majorité de droite l'a emporté. Ce combat, nous l'avons également mené au niveau fédéral, nous avons également été battus.

C'est précisément parce que le traité ne porte pas sur

les effets qu'un certain nombre d'acteurs lui prêtent, puisque ces contraintes s'appliquent déjà à travers le Six-Pack. Le Gouvernement a bien fait d'utiliser les moyens à sa disposition pour rééquilibrer au mieux l'impact de ces normes qui préexistent au traité et ce traité ne fait que recopier quitte à voir 23 ou 24 autres pays regarder ce que nous faisons, ici, en Wallonie.

Il est clair que l'on évoque l'accord de coopération et l'assentiment au traité, mais pour nous, il y a un triptyque de textes avec le décret budgétaire organique qui est en train de passer en Commission du budget et c'est vraiment dans l'équilibre de ces trois textes que nous pouvons nous y retrouver.

Notamment dans ce décret budgétaire, il témoigne d'une volonté dans le contexte d'exploiter toutes les voies possibles pour ancrer un certain nombre de balises dans le processus budgétaire. Tout d'abord, l'intégration dans notre droit budgétaire de la nécessité de poursuivre en même temps que les objectifs budgétaires, les objectifs sociaux et environnementaux et les clauses horizontales du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

Des orientations quant à un effort autant en recettes qu'en dépenses, quant à la préservation des missions du service public et de la capacité de l'investissement public. L'organisation d'un système d'évaluation afin de pouvoir mesurer l'atteinte de ces objectifs sociaux et environnementaux avec une évaluation *ex ante* et *ex post* en cas de mise en œuvre d'un mécanisme de correction. Dans ce cadre, la prise en compte du coefficient de Gini est une première qui n'est pas sans valeur pour tous ceux qui sont particulièrement attachés aux enjeux d'égalité et de redistribution dont nous sommes autant que la mesure des effets en matière de genre. L'intégration du mécanisme de correction dans le processus budgétaire ordinaire donnant lieu à un ajustement à débattre au sein du Parlement. Il n'est donc pas question ici d'une procédure dérogatoire de type pouvoirs spéciaux.

Enfin, l'association des interlocuteurs sociaux du Conseil économique et social de Wallonie au processus budgétaire est de façon renforcée dans l'hypothèse de l'élaboration d'un plan de correction.

Il y a aussi certains éléments dans l'accord de coopération qui contribuent à baliser les choses et vous avez évoqué, je tiens à le souligner, Monsieur le Ministre-Président, la question des pouvoirs locaux. On s'est retrouvé un peu en tenaille où le pouvoir fédéral nous disait toujours : « vous devez prendre en charge le déficit des pouvoirs locaux » alors que parallèlement à cela, ils étaient pris à la gorge par ce même Gouvernement fédéral. Je rappelle que l'Union des Villes et Communes de Wallonie identifie 300 millions d'euros de charges sur les pouvoirs locaux rien qu'en Wallonie, ce qui est quand même relativement énorme.

Or, cet accord de coopération va faire qu'à un certain moment, ceux qui sont responsables de ce transfert de charges devront être aussi responsables budgétairement et c'est quelque chose que je voulais souligner.

Par ailleurs, il y a une vraie concertation sur le MTO, l'objectif à moyen terme et le Gouvernement fédéral devra assumer seul s'il décide de le fixer unilatéralement. Je rappelle que le Gouvernement fédéral a décidé d'un objectif à moyen terme de 0,75 % en 2016 sans aucune concertation avec les entités fédérées et cet accord de coopération permet, à tout le moins, de corriger les choses et cela me permet de dire aussi par rapport au véhicule juridique qui est utilisé. Il est vrai que l'on aurait pu avoir la loi spéciale. J'entendais M. Miller prôner pour la Constitution. C'est quand même un autre véhicule juridique qui est beaucoup plus lourd de sens. Nous avons choisi et obtenu l'accord de coopération qui est le plus souple possible et qui permet d'intégrer les objectifs que nous nous fixons en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles et je m'en félicite particulièrement.

Nous avons donc ces éléments devant nous. Nous engageons le Gouvernement à poursuivre ainsi les objectifs sociaux et environnementaux simultanément à l'équilibre budgétaire à moyen terme. Nous y serons également très attentifs puisqu'il ne faut pas non plus caricaturer les choses. Nous sommes favorables à moyen terme à réduire la dette pour qu'elle ne pèse pas trop sur les générations futures, mais parallèlement à cela, il y a tout un enjeu européen. Ma collègue Mme Zrihen l'a rappelé tout à l'heure, l'harmonisation fiscale, la mise en œuvre de la taxe sur les transactions financières ; il y a toute une série de choses que nous continuons de réclamer au niveau européen. Sachez en tout cas, particulièrement M. Miller, que notre engagement européen n'est pas à prouver ni à démontrer et que nous continuerons à œuvrer en ce sens dans les prochaines années.

M. le Président. - La parole est à M. Miller.

M. Miller (MR). - Simplement une petite réplique à M. Disabato. Les propos que j'ai tenus par rapport à l'euroscepticisme est finalement le berceau, le lit des replis nationalistes et autres. Je n'ai pas voulu le dire de façon insultante, je pense vraiment qu'il y a une véritable difficulté à cet égard. Ce qui ne va pas par rapport à nos concitoyens, et à la responsabilité démocratique que nous avons aussi vis-à-vis du projet européen. Ce qui ne va pas, c'est de dire que c'est un mauvais traité, mais on va le voter quand même. On peut essayer d'expliquer en disant que l'on va améliorer ceci ou cela, on espère tous pouvoir améliorer les choses, mais ce n'est pas le profil, la voie, le chemin qu'emprunte Ecolo. Ecolo a dit : « c'est mauvais, mais on va quand même le voter ». Pour le citoyen, bravo pour l'esprit de suivi.

Ce qui est aussi déplaisant, c'est que vous reprochez

à ceux qui ont modifié l'exposé des motifs d'être ceux qui, finalement, vont amener les replis nationalistes au niveau européen. Oui, tout à fait, je trouve aussi que faire croire aux citoyens qu'en verdissant un exposé des motifs, on va modifier des choses alors que l'on sait très bien que l'on vote sur les articles et le contenu, je trouve que cela ne va pas. On peut considérer avoir des visions idéologiques différentes, je n'accepte pas la critique par rapport à l'État, mais je me défends politiquement, j'essaie d'expliquer que ce n'est pas le cas. Mais, évoquer des propos vers l'extérieur comme ceux répercutés par les deux responsables d'Ecolo ces derniers jours, sur les antennes de la RTBF, les deux tenant le même discours en disant : « Ce n'est pas bon, mais nous allons le voter », franchement, cela me dépasse.

M. le Président. - La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - Sans vouloir polémiquer, je serais d'accord avec vous s'il n'y avait que l'exposé des motifs par rapport à l'assentiment au traité, mais j'ai évoqué le fait qu'il y avait trois textes, il y a l'accord de coopération et la transposition. Ce qui est le plus important, ce n'est pas tellement les traités, mais la façon de le transposer dans le droit belge. Dans le droit belge, il me semble que les balises que nous avons mises nous permettent de valider l'ensemble des textes et pas uniquement le traité. C'est pour cela que nous ne le soutenons pas au niveau fédéral parce que le reste du triptyque ne nous convient pas. Ici, nous avons pu obtenir grâce à l'appui de nos partenaires et c'est toute la différence pour moi d'une coalition Olivier et d'une coalition progressiste qui permet de faire des efforts budgétaires tout en assumant le redéploiement économique.

Je suis désolé, depuis le début de la législature, nous avons fait des efforts conséquents de 1,2 milliard d'euros. Cela peut paraître anodin par rapport à ce qu'il y a au niveau fédéral, bien sûr. Mais pourquoi est-ce anodin ? Parce que ce ne sont pas du tout les mêmes masses financières. Quand on voit les efforts faits en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles, ils sont inédits et on n'a pas pris de mesures comme dans les années 90 où des mesures plus difficiles ont été prises. Je ne vais pas vous rappeler, vous connaissez certainement mieux que moi ce qui s'est passé dans les années 90, ici nous avons fait un lourd travail pour essayer de rééquilibrer les choses. C'est à ce sujet là que nous pouvons marquer notre accord sur l'ensemble des textes et pas uniquement sur le traité.

M. le Président. - La parole est à M. Miller.

M. Miller (MR). - C'est la raison pour laquelle le MR en Commission du budget ne votera pas les textes budgétaires qui sont en débat. Nous avons entendu la Cour des comptes, nous nous en tenons à cette analyse-là et les efforts dont parle M. Disabato ne se vérifient pas dans l'analyse de la Cour des comptes.

M. le Président. - La parole est à Mme Zrihen.

M. Zrihen (PS). - Tout cela est fort sympathique et on peut dire beaucoup de choses et on le dit souvent et pour avoir été au Parlement européen où, là, le temps de parole est limité à 30 secondes, 1 minute ou 5 minutes maximum quand on est porteur d'un projet et que l'on a un commissaire en face de soi.

M. Miller (MR). - Le fonctionnement du Parlement européen ne plaide pas... il ferait bien de revoir leur façon de travailler.

M. Zrihen (PS). - Ce que j'aime, c'est l'efficacité dans la concision. On le sait, il y a des choses qui nous déplaisent dans ce traité. Pourquoi allons-nous le voter ? Parce qu'au Parlement wallon, nous faisons un travail différent par rapport à d'autres niveaux. On va le voter parce que, pour avoir été au Parlement européen, on sait que l'on peut modifier les choses à partir du moment où l'on travaille. D'accord c'est une directive, mais c'est la mise en application qui nous importe et pour la première fois dans la mise en application, les États ont une capacité de pouvoir moduler, modifier et adapter et cela prouve de la nécessité parfois d'une bonne réforme comme celle que l'on vit parce qu'elle nous donne enfin des pouvoirs pour pouvoir travailler au niveau régional de manière plus conséquente et efficace. Monsieur Miller, je prends bonne note de tout votre engagement pour que rien ne porte sur les générations futures. Je pense qu'au niveau fiscal, on a quelques œufs à peler à partir de 2014 sur tous les amendements sur la fiscalité au niveau européen et que ceux qui sont dans le groupe européen et qui représentent votre groupe en l'occurrence, le groupe Alliance pour la Démocratie, seront attentifs à faire en sorte que le poids de la fiscalité européenne ne porte pas sur les jeunes générations européennes pour lesquelles nous nous battons bien entendu.

M. le Président. - La parole est à M. Miller.

M. Miller (MR). - De façon concise, Monsieur le Président. Tout d'abord, j'ai bien écouté Mme Zrihen et le fait de dire que nous pouvons le voter au Parlement wallon parce que nous avons fait un travail... Je rappelle simplement que votre groupe l'a voté aussi au Fédéral, où le même travail n'aurait pas été fait, mais enfin voilà, c'est simplement de façon concise que je voulais le dire.

Deuxième réponse par rapport à l'appel aux Libéraux européens et au groupe libéral européen, pour ce qui concerne la fiscalité, je crois que nous l'avons bien entendu et les textes, les propositions du groupe libéral européen existent déjà en la matière.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre-Président.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Sur l'euroscepticisme, *qui bene amat, bene castigat*, qui aime bien, châtie bien. Le plus grand

mépris par rapport à l'Union européenne est de faire comme si tout ce qui était décidé était bon et incontestable. Cet échelon de pouvoir est un échelon qui impose des compromis à l'échelle de très nombreux États membres avec des divergences de vues géopolitiques complexes, des nuances idéologiques et donc je ne considère pas qu'une critique à l'endroit de la politique de l'Union européenne soit en soi une remise en cause de l'adhésion à l'idéal européen.

Les eurosceptiques sont dans une autre optique, qui est celle du rejet absolu de toutes les valeurs de solidarité. Ce qu'il y a aussi de bon dans l'Union ne doit pas être occulté par les critiques que l'on formule. C'est, je pense, dans cet équilibre que l'on peut aussi apporter un certain nombre d'éléments d'appréciation nuancés ou même parfois franchement critiques par rapport à des textes qui ont fait l'objet d'une approbation à l'échelon régional.

On remarque parfois que les groupes parlementaires eux-mêmes, toutes familles politiques confondues, ont des attitudes qui peuvent être pour ne pas dire asymétriques, sensiblement différentes parfois, en fonction du niveau de pouvoir où il sert une cause, en ce compris sur le plan européen.

J'ajouterai qu'il me semble assez évident, pour l'homme épris d'économie que je suis, que les nouvelles règles de contrainte européennes tiennent à la fois du yin et du yang. Le yin, par le caractère de rigueur, de rectitude, d'imposition de règles communes. Il est toujours bon d'avoir des référents communs et une standardisation, encore que je souhaiterais que ce fût le cas dans d'autres domaines que le domaine budgétaire, mais reconnaissons que nous sommes à des années-lumière de ce dont on peut rêver pour l'Union européenne en termes d'harmonisation de fiscalité ou encore de parafiscalité.

J'ai été, il y a peu de temps encore finalement, à la tête d'un département qui connaissait des problèmes majeurs - je parle de la Sécurité sociale - du fait des distorsions de prélèvements parafiscaux, notamment dans les zones transfrontalières.

Nous ne sommes pas devant l'Europe privée et ce texte n'est pas pour nous priver. Il est l'émanation d'un rapport de force à un moment donné. Je rappelle aussi qu'il est l'enfant d'un mariage entre M. Sarkozy et Mme Merkel et que ce fut la manière de résoudre un vrai problème par de nouvelles règles comptables et budgétaires dans un contexte ; contexte qui, je le rappelle, est un cliché d'un rapport de force à un moment donné. Cela dit, pour nuancer le propos sur la dérive que des critiques pourraient apporter en termes d'obédiences nationalistes.

Pendant que l'on parlait des compositions des groupes, j'observais que le groupe libéral reprend des partis nationalistes aussi. Le parti nationaliste basque fait partie de votre groupe. Nous ne pouvons pas avoir de propos réducteurs et je refuse que ce Parlement soit l'antre d'un débat caricatural. C'est la raison pour laquelle je me permets de vous dire cela en propos à titre de préambule.

Il y a un deuxième élément que je voulais apporter. Il montre aussi que j'ai une vision idéologique qui passe derrière l'engagement pratique qui me semble devoir l'emporter aujourd'hui sur toute décision. Cet engagement idéologique, vous le connaissez, je suis homme de gauche et un progressiste à la tête d'une coalition qui me semble vouloir revêtir un certain nombre - on n'est jamais tout à fait dans son conditionnement - des mêmes caractéristiques, mais en même temps, l'Union européenne n'est pas, aujourd'hui, un ensemble qui reflète ce que je viens d'exprimer sur le plan idéologique. Elle est l'instrument de contraintes qui est lié aujourd'hui à la mise en place des nouveaux outils européens. Il y a un risque de sanctions, c'est ce que je disais dans mon discours, qui seraient démesurément supérieures à l'avantage qu'offriraient une expression théorique et une expression idéologique.

J'ajoute que j'adhère aussi à un certain nombre de lignes de ces traités au sens de la mécanique qu'il nous impose. Je l'ai dit tout à l'heure en commençant mon propos, nous pouvons avoir des références qui sont des références communes sur l'édification des comptes et budgets, mais l'homme épris d'économie que je décrivais tout à l'heure reste, là aussi, convaincu que, jamais on n'aurait mené de politique keynésienne aux États-Unis, alors que c'était nécessaire sous M. Roosevelt avec les mêmes règles et que les États-Unis ne pourraient aujourd'hui plus mener la même politique que celle qui fut la leur, étant donné leur relation à leur propre banque centrale, s'ils avaient les mêmes règles que l'Union européenne. Vous le savez très bien, M. Miller, vous le savez trop bien.

Nous n'aurions pas non plus la capacité de prendre des dispositions qui, justement, offrent, je vais dire, un petit peu d'air contra-cyclique, si ces règles avaient été appliquées en tout temps et en tout lieu.

Je voudrais décliner les points forts et les points faibles de ce traité. Ces points faibles, même en étant relativement allusif pour le moment, vous les avez compris, c'est que nous ne donnons pas à travers ce traité autre chose qu'une vision budgétaire. Nous ne sommes pas dans une vision économique, nous sommes dans une vision budgétaire. La vision économique de l'Union européenne, pour moi - je le dis et si quelqu'un ne partage pas mon point de vue, je suis prêt à entrer avec lui en confrontation, parce que je pense que cela mérite d'être défendu - fait défaut. Je ne parle pas de la vision budgétaire qui, elle, est figée. On commence à entrer dans des textes, mais la vision économique est aujourd'hui défaillante. Peut-on à la fois rendre l'Europe privée de la compétitivité du traité de Lisbonne, l'Europe 2020 et ne pas donner les moyens budgétaires

pour parvenir ? C'est l'Union qui résoudra ces problèmes et chacune de ses composantes dans les années à venir, mais poser le problème n'est pas apparaître comme un eurosceptique, au contraire, c'est apparaître comme quelqu'un qui est soucieux de cohésion et de cohérence sur le plan européen.

J'en viens à une deuxième petite appréciation de même nature : nous avons, dans le droit interne, un certain nombre d'instruments qui nous permettent d'adapter, de translater ce que l'Union européenne nous impose comme cadre.

Nous avons véritablement voulu défendre une option qui est d'abord favorable à nos visions communes, francophones et wallonnes parce que, je dois le dire ici, si nous sommes arrivés à travailler avec l'outil d'un accord de coopération, c'est avec l'aide des formations francophones, donc en ce compris, le parti d'opposition qui est au niveau wallon et la Fédération Wallonie-Bruxelles, le MR. Pourquoi l'avons-nous fait ? Nous avons plutôt choisi l'accord de coopération parce qu'il nous donnait effectivement davantage de souplesse, notamment par rapport aux différentes composantes de l'Entité 2. Notre souci était d'abord de définir comment on allait régler communément les trajectoires budgétaires. On connaît l'ancien système. J'ai été ministre du Budget pendant un certain temps en Fédération Wallonie-Bruxelles dans un Gouvernement Arc-en-ciel. Les mécanismes de définition des lignes budgétaires étaient tout simplement en ordre interne belge. Les conférences interministérielles budget-finances, cela se passait là et, de temps en temps, des points d'arbitrage arrivaient devant le Comité de concertation.

Maintenant, cette disposition ne tient plus puisque les règles européennes, la manière dont l'Union européenne organise les choses pour le futur nous impose d'abord un dialogue entre l'Union et les États membres puis, dans les États membres, entre les composantes qui font la richesse structurelle. On voit que l'Allemagne doit faire face au même problème. Elle l'a résolu d'une autre manière avec ses Ländern. En Espagne, ce sont tous les États qui ont à discuter avec leurs composantes internes.

Nous avons, dans cet accord de coopération, acquis un certain nombre de choses. Quels sont nos acquis ? Je les répète.

Nous avons d'abord fait en sorte que cette concertation soit faite autour de l'accord global. Quel est l'objectif sur lequel nous sommes d'accord ? Toutes les entités de la Belgique doivent en discuter.

Deuxième chose, on s'est donné aussi une estimation de la manière dont les pouvoirs locaux pesaient sur cette trajectoire avec une possibilité de tenir compte, je l'ai dit tout à l'heure, des rythmes d'investissement. On sait bien que les pouvoirs locaux ont des rythmes d'investissement qui sont totalement singuliers et cycliques.

Troisième chose, on a donné 18 mois de délais aux entités pour revenir dans les clous budgétaires.

Élément suivant - et ce sont véritablement les entités francophones qui ont été à la guerre là-dessus, elles se sont battues de manière dure - nous avons aussi négocié le fait qu'en cas de dérapage, on examinerait quelle est la part de responsabilité des entités dans ce dérapage, par exemple, par rapport aux régions et aux communautés. Cela concerne notamment les pouvoirs locaux et je crois que toutes les familles politiques qui sont ici savent à quel point les pouvoirs locaux jouent un rôle dans l'économie.

Je rappelle que le premier donneur d'ordres du pays, ce sont les pouvoirs locaux. Une démarche qui étrangle les pouvoirs locaux est donc une manière d'étouffer l'économie.

Si, par exemple, nous prenons des décisions qui pèsent sur les finances des pouvoirs locaux et qui justifient un écart par rapport à la trajectoire, alors, il y a effectivement des montants qui retombent dans l'escarcelle de responsabilités des niveaux de pouvoir qui ont causé ce dommage collatéral, pour utiliser toujours un langage guerrier.

Autre élément. Nous avons voulu que, dans les décrets et ordonnances budgétaires spécifiques, on tienne compte des objectifs sociaux et environnementaux. Cela peut paraître comme anecdotique pour ceux qui le veulent, mais cela démontre que le seul but n'est pas le budget, mais bien que les retombées et les conséquences immédiates sur les populations fragilisées, le social ou sur notre environnement - qui est déjà mis en péril par de nombreuses causes - soient chaque fois intégrées dans un souci aussi de développement durable, c'est-à-dire que l'on n'oublie pas l'économie en disant ce que je viens de dire maintenant.

Sur le plan de correction, qui concerne l'Entité 2, on a également fait inscrire que l'effort devait se faire en dépenses, mais aussi en recettes et que l'on ne peut pas sortir de cette réflexion, de cet équilibre entre les deux ; que l'avis des partenaires sociaux serait demandé avant l'adoption des plans de correction. C'est également une demande que nous avons formulée parce que nous voulons que les partenaires sociaux soient informés et qu'ils puissent donner une orientation qui nous aide à prendre les meilleures décisions possible dans l'intérêt du plus grand nombre.

J'ajouterai que nous sommes dans un contexte qui est celui d'une pensée dialectique à laquelle chacun d'entre nous, dans un monde de complexité, doit effectivement faire référence. C'est-à-dire que l'on n'est pas ici devant un jardin d'enfants où on va expliquer aux

uns et aux autres qu'il y a les bons, les méchants, les blancs, les noirs, on est dans un contexte beaucoup plus compliqué. Chacune de nos familles politiques doit faire un certain nombre d'efforts pour effectivement translater ces principes qui parfois heurtent nos convictions.

Un mot aussi sur ce que M. Miller disait en matière de responsabilité par rapport aux générations à venir. Il est vrai que c'est un des éléments de préoccupation qui doit l'emporter sur le reste.

Un petit mot, puisqu'il ne m'appartient pas de commenter des matières qui ont trait strictement au budget et au rapport de la Cour des comptes, mais j'ai été très surpris, ce matin, de la forme du document qui a été communiqué par voie de presse à travers un parlementaire de la minorité sans que ni le Gouvernement ni, plus grave, le Parlement, ne soit informé de ce document en voie directe.

Cela me touche d'autant plus, je cite les propos de M. Miller, que : « Ce rapport de la Cour des comptes tombe opportunément ». C'est le propos que vous avez tenu tout à l'heure. « Il tombe opportunément ». Je l'ai noté.

Moi, je ne vois aucune opportunité autre pour les Wallons et les Wallonnes et les Francophones de Belgique, que d'effectivement, défendre en commun un certain nombre de visions au titre desquelles celles que je viens de rappeler dans mon intervention.

Sur ce rapport - dont je n'ai évidemment aucune autre connaissance que par voie de presse, puisque la minorité a l'avantage d'être informée directement par la Cour ou un de ses conseillers - je dois dire que la Cour des comptes aurait validé le montant de la dette de six milliards dans ce rapport et que l'on n'a jamais d'ailleurs travesti les faits puisque ce montant reprend la dette directe de la Wallonie. On a toujours eu en tête et reconnu que certains organismes extérieurs ont l'autorisation de contracter des emprunts pour mener des activités de service public, comme c'est le cas dans des OIP fédéraux aussi.

Deuxième élément, une partie de la dette qui a été soulevée par le rapport et portée par le Mouvement réformateur se rapporte à des emprunts qui ont été réalisés par le CRAC pour compte des communes dans le cadre de l'Entité 2.

Alors, si le MR le souhaitait, la région pourrait arrêter ce mécanisme qui soutient les investissements dans les pouvoirs locaux. C'est un choix politique qu'il peut faire, demain, s'il en a l'opportunité.

Trois, il faut relativiser. Même si on prend l'intégralité du chiffre annoncé par le rapport, cela représente moins de 3 % du PIB, que l'on peut comparer avec la dette globale du pays, qui flirte aujourd'hui avec les 100 %.

Cela dit, il faut bien admettre qu'après une législature 2004-2009 au cours de laquelle nous avons diminué la dette régionale exprimée en pourcentage des recettes, la crise, comme dans tous les niveaux de pouvoirs, a provoqué un accroissement de l'endettement.

Je terminerai par un propos sur le ton catastrophique qui est adopté par le MR. Il est le plus mauvais service, ce ton, que l'on puisse rendre, je ne vais pas dire à la Nation - on tomberait dans les mauvais discours - mais en tout cas, à l'Entité que nous servons, je pense, ensemble, quand on sait l'attention que les autorités européennes nous accordent et à ce qui est dit dans la presse. Parler de fraudes me semble à la fois inacceptable et intellectuellement discutable, pour ne pas dire davantage. D'ailleurs, si vous regardez les choses et que vous comparez les niveaux d'endettement, vous verrez bien qu'avec la crise de 2008 et les conséquences au niveau fédéral, le taux de croissance, en termes de stock de dettes, n'a pas été, je vais dire, dans des proportions très congrues.

Nous ne sommes pas ici pour faire le procès des autres niveaux de pouvoir, mais j'invite, en tout cas à ne pas franchir certaines limites, dans l'esprit qui est celui - pas l'esprit de Noël, cela, je n'y crois plus, ni au monde des Bisounours - d'une Wallonie qui veut se tenir, faire des efforts, se redéployer. Je rappelle d'ailleurs les bons résultats que nous avons pu, malgré tout, obtenir dans le cadre de la mise en place des deux plans Marshall, à savoir 48 000 emplois, des points de PIB supplémentaires. Je crois que, dans cet esprit, il y a des limites à ne pas franchir parce que, autrement, on se rend infréquentable. C'est une chose qui me semble devoir être dite avec fermeté, parce qu'il faut distinguer le fait de tenir ensemble un discours avec des critiques et celui de dire des choses qui créent des conditions qui rendent les choses impossibles.

M. le Président. - La parole est à M. Miller.

M. Miller (MR). - Monsieur le Président, voici une réplique. Je pense ne pas avoir utilisé le mot « fraude » ce matin autour de nos bancs.

Deuxièmement, qu'il y ait une information qui circule dans la presse, je ne connais pas un seul parlementaire au monde qui ne lit pas la presse le matin et qui ne tient pas compte de ce qui a été dit.

Troisièmement - et je vous comprends, Monsieur le Ministre-Président, ce n'est pas très agréable - mais vous ne pouvez quand même pas nier l'institution, la Cour des comptes. Elle rend un rapport, il y a eu une fuite. Très bien, mais voilà, c'est regrettable, il y a déjà eu très souvent des fuites dans notre monde politique. Cela ne l'empêche pas de poursuivre, mais sur le contenu du rapport, je maintiens les termes que j'ai utilisés tout à l'heure. Je n'en retire pas un seul mot, à savoir qu'effectivement, dans la façon dont nous analysons le traité de stabilité et ce que cela induit comme

implication pour les différents États membres et les différents niveaux de pouvoir, je ne retire pas un mot. La façon dont ce traité impose une limite à un endettement qui est préjudiciable aux citoyens, aux contribuables et aux générations futures, je trouve que le traité de stabilité mérite d'être voté avec lucidité, enthousiasme et beaucoup de volontarisme.

Voilà, l'objectif qui était le mien en insistant sur ces trois dimensions-là. Je les maintiens totalement. Vous avez également vous-même parlé de la responsabilité vis-à-vis des générations futures. Vous avez parlé des nécessités de mener des politiques qui remplissent, qui apportent au citoyen ce qu'il est en droit d'attendre des autorités publiques. J'y ajoute une préoccupation et cela me permet de répondre à une chose qui a été dite tout à l'heure par M. Disabato et que vous avez reprise, je pense, à savoir, le processus qu'il fallait utiliser.

Lors des travaux précédents de notre commission, lorsque nous avons auditionné les interlocuteurs sociaux au sujet de l'accord de coopération qui a été engrangé, j'ai dit qu'à titre personnel, j'aurais préféré une inscription constitutionnelle. Cela n'engage rien par rapport à ma formation politique qui, comme vous l'avez dit, a soutenu l'accord de coopération. Je trouve que c'est très bien, y compris pour les entités fédérées. Il n'y a pas de problème par rapport à cela.

À titre personnel, comme libéral pur et dur, j'aurais préféré quelque chose qui soit inscrit de façon constitutionnelle. Pourquoi ? Pour protéger le citoyen, pour le protéger des excès des niveaux de pouvoir qui vont pomper dans la poche des citoyens aujourd'hui déjà plus de 55 % des revenus du travail. On parle notamment de l'ISOC. C'est une réalité. Maintenant, je m'en tiens purement et simplement à l'accord de coopération. Je trouve que c'est une bonne façon de travailler et que l'on rencontrera probablement des objectifs, mais, je vous ai dit les raisons pour lesquelles, à titre personnel, j'aurais préféré une inscription constitutionnelle, qu'il y ait une barre qui dise : « Écoutez, Messieurs et Mesdames les responsables politiques, là où vous gérez, que ce soit au niveau des villes, des communes, des provinces, des régions, des communautés, de l'État fédéral, et cætera, plus les parapublics, puisqu'il y a cette note de la Cour des comptes, évitez de dépasser tel montant, et cætera ».

En résumé, l'objet de ma critique ne porte pas tant - et je pense que vous l'avez senti - sur la position qui est celle du Gouvernement wallon, qui est celle de certaines composantes du Gouvernement wallon, elle porte sur le discours tenu par une composante du Gouvernement wallon et qui a consisté à dire : « Nous, on n'en veut pas, c'est mauvais, et cætera ». Ce qui fait que, après un an, on se retrouve aujourd'hui avec un texte que nous allons voter, et que cette formation politique qui a tergiversé va, de toute façon, en venir à voter aussi, je le regrette. Je trouve que c'est une année un peu perdue.

Pour le reste, Monsieur le Ministre-Président, je trouve que votre dernière formule, celle qui rend des gens infréquentables, était un peu excessive.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Puis-je simplement dire que j'ai dit que l'attitude rendait infréquentable ? Je n'ai pas parlé de gens. Je parle de l'attitude, donc, ceux qui adoptent cette attitude-là, peut-être pas vous, je l'espère.

M. Miller (MR). - On a bien compris la mise en garde et donc je peux peut-être bien vous répondre aussi qu'au niveau de notre formation politique, nous avons notre programme, nous le défendrons aux prochaines élections. J'espère que le citoyen wallon comprendra qu'il n'y a pas des personnes, ni des projets infréquentables a priori.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - J'ai dit « attitude », je n'ai pas parlé de personnes ou de projets.

M. Miller (MR). - Pas d'attitude infréquentable. Si c'est ce que vous voulez dire, Monsieur le Ministre-Président, que c'est parce qu'il y a eu une fuite dans les journaux que la Wallonie va se retrouver avec le même Gouvernement wallon catastrophique qui a géré la Wallonie pendant des années, vous pouvez le dire. Mais vous n'étiez pas obligé d'utiliser le terme « infréquentable ». Vous voulez que l'on parle de la sidérurgie wallonne ? Vous voulez que l'on parle du budget ? Vous voulez que l'on parle du photovoltaïque ? On peut prolonger les travaux pendant des heures et des heures, sur tout ce que ce Gouvernement wallon a raté. Un échec colossal.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - J'ai touché un point sensible chez M. Miller visiblement, le point G.

(Réaction de plusieurs membres)

M. Miller (MR). - Franchement, Monsieur le Ministre-Président, nous nous connaissons... c'était un véritable plaisir et un honneur de débattre en commission parlementaire. Je n'ai pas aimé cette espèce de dernier coup de botte, comme cela, pour dire devant vos partenaires : « Vous savez, on va pouvoir continuer parce que les autres sont quand même infréquentables ». Cela, je trouve que c'est un peu gros et c'était avec une ficelle qui ne vous honore pas.

M. le Président. - La parole est à M. Disabato. Je vous en prie. Ensuite, nous irons demander à M. Borsus pour avoir toute une copie.

(Réaction de plusieurs membres)

M. Disabato (Ecolo). - C'est un vrai débat important et je comprends la mise en garde de M. le Ministre-Président, parce que, au-delà de cela...

M. Miller (MR). - Cela, vous me surprenez...

(Rires)

Vous êtes occupé à tout accepter. Vous allez même voter un texte contre lequel vous avez dit que c'était le mauvais signal.

M. Disabato (Ecolo). - Le meilleur signal pour moi, c'est que vous allez voter contre la transposition.

M. Miller (MR). - Pourquoi allez-vous continuer ? Pour que l'on ne puisse pas dire que vous, vous n'êtes pas fréquentable ? C'est vraiment incroyable.

M. Disabato (Ecolo). - Merci, Monsieur Miller de voter contre la transposition, ce qui montre bien que notre analyse est positive. Quand c'est noir, généralement, c'est que cela n'est pas blanc.

M. Miller (MR). - Quand les verts disent quelque chose, cela veut dire le contraire.

M. Disabato (Ecolo). - Je prends, à propos de M. Borsus, qui disait : « la Cour des comptes, ce n'est quand même quelque chose d'indiscutable, ou de non sérieux, ce n'est pas le MR ». Je trouve que, là, il y avait quelque chose, en tout cas. Il faudrait que je retrouve la phrase exacte, mais elle était quand même assez particulière.

Ceci étant dit, au-delà de la polémique, et c'est vrai qu'il y a un vrai débat, pour ma part, je n'ai pas de problème à ce que l'on ait les débats, parce que, quand on discute, avec l'ICN notamment, des codes PIC, des OCPP, il y a un vrai débat autour de cela. Mais je pense que le propos du ministre-président est de dire : « Faisons attention à ne pas grever notre capacité à pouvoir continuer à investir pour les années futures, dans un esprit de développement socio-économique et de redéploiement socio-économique. » C'est là que le débat doit se porter. Il est vrai qu'il doit se faire de manière moins caricaturale que ce que j'ai pu lire dans la presse ce matin.

M. le Président. - Plus personne ne demande la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Si j'ai bien compris, il y avait quand même un consensus au sein de cette commission, malgré les propos qui ont été tenus. Je vous demanderai votre attention pour les votes.

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT AU TRAITÉ SUR LA STABILITÉ, LA COORDINATION ET LA GOUVERNANCE AU SEIN DE L'UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE, LA RÉPUBLIQUE DE BULGARIE, LE ROYAUME DE DANEMARK, LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE, LA RÉPUBLIQUE D'ESTONIE, L'IRLANDE, LA RÉPUBLIQUE HELLÉNIQUE, LE ROYAUME D'ESPAGNE, LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, LA RÉPUBLIQUE ITALIENNE, LA RÉPUBLIQUE DE CHYPRE, LA RÉPUBLIQUE DE LETTONIE, LA RÉPUBLIQUE DE LITUANIE, LE GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG, LA HONGRIE, MALTE, LE ROYAUME DES PAYS-BAS, LA RÉPUBLIQUE D'AUTRICHE, LA RÉPUBLIQUE DE POLOGNE, LA RÉPUBLIQUE PORTUGAISE, LA ROUMANIE, LA RÉPUBLIQUE DE SLOVÉNIE, LA RÉPUBLIQUE SLOVAQUE, LA RÉPUBLIQUE DE FINLANDE ET LE ROYAUME DE SUÈDE, ET AU PROCÈS-VERBAL DE SIGNATURE DU TRAITÉ SUR LA STABILITÉ, LA COORDINATION ET LA GOUVERNANCE AU SEIN DE L'UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE, FAITS À BRUXELLES LE 2 MARS 2012
(DOC. 906 (2013-2014) N° 1)

Examen et vote de l'article unique

M. le Président. - Nous allons procéder à l'examen et au vote de l'article unique du projet de décret portant assentiment au Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire entre le Royaume de Belgique, la République de Bulgarie, le Royaume de Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la République d'Estonie, l'Irlande, la République hellénique, le Royaume d'Espagne, la République française, la République italienne, la République de Chypre, la République de Lettonie, la République de Lituanie, le Grand-Duché de Luxembourg, la Hongrie, Malte, le Royaume des Pays-Bas, la République d'Autriche, la République de Pologne, la République portugaise, la Roumanie, la République de Slovénie, la République slovaque, la République de Finlande et le Royaume de Suède, et au Procès-verbal de signature du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire, faits à Bruxelles le 2 mars 2012 (Doc. 906 (2013-2014) N° 1).

« Article unique

L'article unique ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article unique est adopté à l'unanimité des membres.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. - Nous allons procéder au vote sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, au Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire entre le Royaume de Belgique, la République de Bulgarie, le Royaume de Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la République d'Estonie, l'Irlande, la République hellénique, le Royaume d'Espagne, la République française, la République italienne, la République de Chypre, la République de Lettonie, la République de Lituanie, le Grand-Duché de Luxembourg, la Hongrie, Malte, le Royaume des Pays-Bas, la République d'Autriche, la République de Pologne, la République portugaise, la Roumanie, la République de Slovénie, la République slovaque, la République de Finlande et le Royaume de Suède, et au Procès-verbal de signature du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire, faits à Bruxelles le 2 mars 2012 (Doc. 907 (2013-2014) N° 1).

L'ensemble du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres.

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT, POUR CE QUI CONCERNE LES MATIÈRES DONT L'EXERCICE A ÉTÉ TRANSFÉRÉ PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE À LA RÉGION WALLONNE, AU TRAITÉ SUR LA STABILITÉ, LA COORDINATION ET LA GOUVERNANCE AU SEIN DE L'UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE, LA RÉPUBLIQUE DE BULGARIE, LE ROYAUME DE DANEMARK, LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE, LA RÉPUBLIQUE D'ESTONIE, L'IRLANDE, LA RÉPUBLIQUE HELLÉNIQUE, LE ROYAUME D'ESPAGNE, LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, LA RÉPUBLIQUE ITALIENNE, LA RÉPUBLIQUE DE CHYPRE, LA RÉPUBLIQUE DE LETTONIE, LA RÉPUBLIQUE DE LITUANIE, LE GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG, LA HONGRIE, MALTE, LE ROYAUME DES PAYS-BAS, LA RÉPUBLIQUE D'AUTRICHE, LA RÉPUBLIQUE DE POLOGNE, LA RÉPUBLIQUE PORTUGAISE, LA ROUMANIE, LA RÉPUBLIQUE DE SLOVÉNIE, LA RÉPUBLIQUE SLOVAQUE, LA RÉPUBLIQUE DE FINLANDE ET LE ROYAUME DE SUÈDE, ET AU PROCÈS-VERBAL DE SIGNATURE DU TRAITÉ SUR LA STABILITÉ, LA COORDINATION ET LA GOUVERNANCE AU SEIN DE L'UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE, FAITS À BRUXELLES LE 2 MARS 2012
(DOC. 907 (2013-2014) N° 1).

Examen et vote des articles

M. le Président. - Nous allons procéder à l'examen et aux votes des articles du projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, au Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire entre le Royaume de Belgique, la République de Bulgarie, le Royaume de Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la République d'Estonie, l'Irlande, la République hellénique, le Royaume d'Espagne, la République française, la République italienne, la République de Chypre, la République de Lettonie, la République de Lituanie, le Grand-Duché de Luxembourg, la Hongrie, Malte, le Royaume des Pays-Bas, la République d'Autriche, la République de Pologne, la République portugaise, la Roumanie, la République de Slovénie, la République slovaque, la République de Finlande et le Royaume de Suède, et au Procès-verbal de signature du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire, faits à Bruxelles le 2 mars 2012 (Doc. 907 (2013-2014) N° 1).

« Articles 1er et 2

Articles 1er et 2 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 1er et 2 sont adoptés à l'unanimité des membres.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. - Nous allons procéder au vote sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, au Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire entre le Royaume de Belgique, la République de Bulgarie, le Royaume de Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la République d'Estonie, l'Irlande, la République hellénique, le Royaume d'Espagne, la République française, la République italienne, la République de Chypre, la République de Lettonie, la République de Lituanie, le Grand-Duché de Luxembourg, la Hongrie, Malte, le Royaume des Pays-Bas, la République d'Autriche, la République de Pologne, la République portugaise, la Roumanie, la République de Slovénie, la République slovaque, la République de Finlande et le Royaume de Suède, et au Procès-verbal de signature du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire, faits à Bruxelles le 2 mars 2012 (Doc. 907 (2013-2014) N° 1).

L'ensemble du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres.

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD DE COOPÉRATION DU 13 DÉCEMBRE 2013 ENTRE L'ÉTAT FÉDÉRAL, LES COMMUNAUTÉS, LES RÉGIONS ET LES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES RELATIF À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 3, § 1ER, DU TRAITÉ SUR LA STABILITÉ, LA COORDINATION ET LA GOUVERNANCE AU SEIN DE L'UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE (DOC. 917 (2013-2014) N° 1)

Examen et vote de l'article unique

M. le Président. - Nous allons procéder à l'examen et au vote de l'article unique du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 13 décembre 2013 entre l'État fédéral, les Communautés, les Régions et les Commissions communautaires relatif à la mise en œuvre de l'article 3, § 1er, du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire (Doc. 917 (2013-2014) N° 1).

« Article unique

L'article unique ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article unique est adopté à l'unanimité des membres.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. - Nous allons procéder au vote sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 13 décembre 2013 entre l'État fédéral, les Communautés, les Régions et les Commissions communautaires relatif à la mise en œuvre de l'article 3, § 1er, du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire (Doc. 917 (2013-2014) N° 1).

L'ensemble du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres.

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT, POUR CE QUI CONCERNE LES MATIÈRES DONT L'EXERCICE A ÉTÉ TRANSFÉRÉ PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE À LA RÉGION WALLONNE, À L'ACCORD DE COOPÉRATION DU 13 DÉCEMBRE 2013 ENTRE L'ÉTAT FÉDÉRAL, LES COMMUNAUTÉS, LES RÉGIONS ET LES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES RELATIF À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 3, § 1ER, DU TRAITÉ SUR LA STABILITÉ, LA COORDINATION ET LA GOUVERNANCE AU SEIN DE L'UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE (DOC. 918 (2013-2014) N° 1)

Examen et vote des articles

M. le Président. - Nous allons procéder à l'examen et aux votes des articles du projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, à l'accord de coopération du 13 décembre 2013 entre l'État fédéral, les Communautés, les Régions et les Commissions communautaires relatif à la mise en œuvre de l'article 3, § 1er, du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire (Doc. 918 (2013-2014) N° 1).

« Articles 1er et 2

Les articles 1er et 2 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 1er et 2 sont adoptés à l'unanimité des membres.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. - Nous allons procéder aux votes sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, à l'accord de coopération du 13 décembre

2013 entre l'État fédéral, les Communautés, les Régions et les Commissions communautaires relatif à la mise en œuvre de l'article 3, § 1er, du Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire (Doc. 918 (2013-2014) N° 1).

L'ensemble du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Je vous remercie tous pour le travail réalisé ce matin. À tout à l'heure.

La séance est levée.

- La séance est levée à 12 heures 30 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Rudy Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon
M. Emmanuel Disabato, Ecolo
M. Dimitri Fourny, cdH
M. Jean-Claude Maene, Président,
M. Richard Miller, MR
Mme Olga Zrihen, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

BCE	Banque centrale européenne
CRAC	Centre régional d'aide aux communes
ICN	Institut des comptes nationaux
ISOC	impôt des sociétés
OCPP	Octrois de crédits et prises de participations
PIB	produit intérieur brut
PIC	Programme international coopératif
TSCG	traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance
UE	Union européenne